



Strasbourg, 1er octobre 2020

CDPC-BU(2020)5

# **COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)**

---

## **LISTE DES DECISIONS**

### **Réunion du Bureau**

**Téléconférence, 1er octobre 2020**

---

Le Bureau, réuni en distanciel par vidéoconférence le 1er octobre 2020 sous la présidence de M. Jesper Hjortenberg (Danemark), a décidé :

- 1. Ouverture de la réunion par M. Jan Kleijssen, Directeur, Direction de la Société de l'information et de la lutte contre le crime**
  - de prendre note des remarques introductives de M. Kleijssen qui a
    - 1) félicité les membres du CDPC d'avoir adapté efficacement leur mode de travail dans le nouvel environnement, en dépit des circonstances difficiles ;
    - 2) souligné l'importance des travaux menés par le CDPC concernant l'Intelligence artificielle (IA) et rappelé l'Etude de faisabilité récemment finalisée sur l'IA et le droit pénal ;
    - 3) salué les développements intervenus dans les travaux des comités subordonnés, le PC-OC and the PC-CP, concernant des thèmes d'actualité tels que le projet de Recommandation relatif à l'évaluation, à la gestion et à la réinsertion de personnes accusées ou reconnues coupables d'une infraction sexuelle et les travaux sur la modernisation de l'entraide judiciaire ;
    - 4) souligné l'importance de la coopération intergouvernementale du Conseil de l'Europe pour traiter de la question de la protection de l'environnement, qui fait largement débat actuellement ;
    - 5) déclaré que l'environnement est une priorité pour tous les Etats européens, l'Union européenne et les trois présidences successives du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, à savoir la Géorgie, la Grèce et l'Allemagne ;
    - 6) souligné qu'il est important pour le CDPC de se positionner de manière positive sur cette question et de progresser sur la voie d'une modernisation de la Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal.
- 2. Adoption du projet d'ordre du jour**
  - d'adopter le projet d'ordre du jour de la réunion.
- 3. Communications par le Secrétariat et le Président et échange de vues avec les membres du Bureau**
  - de féliciter Mme Barbara Göth-Flemmich pour sa récente nomination à la fonction de Directrice générale pour la justice pénale au ministère autrichien de la Justice et de prendre note qu'elle a dû se retirer de la délégation autrichienne au CDPC et par conséquent de sa fonction en tant que membre du Bureau ;
  - de remercier Mme Barbara Göth-Flemmich pour son excellente participation aux travaux du Comité ces dernières années et de la féliciter pour les bons résultats obtenus durant son mandat ;
  - de noter que l'élection du nouveau membre du Bureau du CDPC devrait être repoussée à 2021 ;
  - de prendre note des informations communiquées par M. Carlo Chiaromonte, Secrétaire du CDPC, sur les progrès marqués dans des récentes activités de ce dernier, notamment en ce qui concerne les développements obtenus par le Groupe de travail sur l'IA et le droit pénal.
- 4. Conseil de coopération pénologique (PC-CP)**
  - de prendre note des informations communiquées oralement par le Secrétaire du PC-CP et du dernier rapport de réunion du Groupe de travail PC-CP, ainsi que des dates de la prochaine réunion plénière du PC-CP (13-14 octobre 2020, en distanciel) et de son projet d'ordre du jour ;
  - de prendre note qu'une demande d'octroi du statut d'observateur auprès du PC-CP a été soumise par l'ICPA (*International Corrections and Prisons Association*) et par l'EPSU (*European Public Service Union*) ;
  - d'ajouter ce point (demande d'octroi du statut d'observateur) à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière du CDPC pour décision ;
  - étant donné que le mandat d'un des membres élus du Groupe de travail PC-CP va expirer fin 2020, de décider que l'élection d'un nouveau membre soit repoussée à 2021.

**a. Projet de Recommandation relatif à l'évaluation, à la gestion et à la réinsertion de personnes accusées ou reconnues coupables d'une infraction sexuelle**

- de prendre note que le projet de Recommandation et ses commentaires devraient être finalisés et approuvés à la prochaine réunion plénière du PC-CP (13-14 octobre) ;
- d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion plénière du CDPC de 2020 le projet de Recommandation, non pour adoption final mais pour d'éventuels commentaires et propositions de modifications, étant donné qu'il y a très peu de temps entre les réunions plénières du CDPC et du PC-CP ;
- de charger le Secrétariat de dresser la liste des commentaires et propositions de modifications sur le projet de Recommandation formulés par le Bureau et qui doivent être portés à l'attention de la réunion plénière du PC-CP.

**b. 25<sup>ème</sup> Conférence des Directeurs des services pénitentiaires et de probation du Conseil de l'Europe (CDPPS) (9-10 novembre 2020)**

- de prendre note des informations communiquées oralement par le Secrétaire au PC-CP concernant l'organisation de la Conférence, son projet de programme et ses résultats attendus.

**5. Intelligence artificielle et droit pénal**

- d'examiner l'Etude de faisabilité d'un futur instrument du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et le droit pénal préparée par le Groupe de travail composé de représentants d'Etats membres du Conseil de l'Europe avec l'assistance d'un petit nombre d'experts scientifiques ;
- de féliciter le Groupe de travail pour son excellent travail ;
- de proposer à la Plénière du CDPC d'établir un Groupe de travail pour rédiger un instrument sur l'Intelligence artificielle et le droit pénal, sous une forme restant à déterminer ;
- de suggérer que la portée de cet instrument se concentre sur les véhicules et la conduite automatique.

**6. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)**

- de prendre note de l'ordre du jour de la 78<sup>e</sup> réunion plénière prévue du 6 au 8 octobre 2020.

**7. Environnement et droit pénal**

- de remercier Mme Veronique Jaworski, Professeur à l'Université de Strasbourg, pour avoir préparé le Document de travail sur la protection de l'environnement à travers le droit pénal, d'en discuter et de l'examiner et de faire des commentaires sur son contenu ;
- de présenter le Document de travail de Mme Jaworski à la Plénière de novembre ;
- d'appuyer l'idée d'établir un Groupe de travail pour discuter des suites possibles en matière d'environnement et de droit pénal.

**8. Préparation de la prochaine réunion plénière du CDPC**

- d'approuver le fait que la prochaine réunion plénière sera la première à être organisée entièrement en distanciel par vidéoconférence et à se tenir sur deux jours (quatre sessions) les 3 et 4 novembre 2020 ;
- de concentrer l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière sur les quatre thèmes principaux, à savoir environnement et droit pénal, Conseil de coopération pénologique ('PC-CP), IA et droit pénal, Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC).

**9. Divers**

- de charger le Secrétariat d'informer le CDCJ que le CDPC continuera à suivre avec grand intérêt leurs travaux sur la profession d'avocat et que le CDPC ne fera aucun commentaire sur l'étude de faisabilité préparée par le CDCJ ;
- de déclarer à nouveau que le CDPC ne fera pas aucun commentaire sur la Recommandation 2172 (2020) de l'APCE sur « Disparitions d'enfants réfugiés ou migrants en Europe ».